

## Coordonnées

### Siège Social et Adresse Postale :

23 Rue Pied de Fond . B.P. 18312  
79043 NIORT CEDEX 9

### Accueil :

BOUDREAULT Dominique  
LEGÉ Annie

POIRAUT Jean-Luc

Tel : 05.49.79.18.52 - Fax : 05.49.79.46.36

### Site officiel et E-Mail :

Site : <http://foot79.fff.fr>

e-mail : [district@foot79.fff.fr](mailto:district@foot79.fff.fr)

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au Jeudi : 8 h 00 . 17 h 00

Vendredi : 8 h 00 . 17 h 00 de Novembre  
à Mars et 16 h 00 d'Avril à Octobre

## Réunions Manifestations

**Mardi 18 Septembre 2018**

Commission Féminines

**Jeudi 20 septembre 2018**

Commission Sportive

Commission Discipline

## Sommaire

Commission Sportive

Litiges et Contentieux ♂ ♂ ♂ ♂ p 02

Commission des Jeunes ♂ ♂ ♂ ♂ p 05

Statut de l'arbitrage ♂ ♂ ♂ ♂ p 06

Nos Partenaires ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ .. p 07

Avis aux Clubs ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ p 08



## ROULONS MOINS VITE, LÀ OÙ ON MEURT LE PLUS.

55% des accidents mortels se produisent sur  
les routes à double sens sans séparateur central.  
Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, la vitesse maximale autorisée  
sur ces routes passe de 90 à 80 km/h.



## QUAND LA VITESSE BAISSE, LA MORTALITÉ BAISSE

« Baisser la vitesse de 10 km/h sur les routes à double sens  
sans séparateur central pourrait permettre de sauver  
350 à 400 vies chaque année », selon une étude menée  
par une équipe d'accidentologues indépendants en 2013\*.

### DES DISTANCES DE FREINAGE PLUS COURTES

En cas de freinage d'urgence,  
on réduit fortement sa distance d'arrêt.

80 57 mètres Je parcours 13 mètres de moins.

90 57 mètres 13 mètres

En cas de danger, on peut éviter un choc très violent.

80 57 mètres J'évite l'obstacle situé à 57 mètres.

90 57 mètres Je percute l'obstacle situé à 57 mètres. Choc à 48 km/h.

Temps de réaction = 1 sec. Décélération de 7 m/s<sup>2</sup> sur chaussée sèche. Source : ONISR

### PEU DE DIFFÉRENCE DANS LES TEMPS DE TRAJET

En roulant à 90 plutôt qu'à 80 vous ne gagnez que...

25 kilomètres 2 minutes sur 18 minutes de trajet.

40 kilomètres 3 minutes 20 secondes sur 31 minutes de trajet.

\* Consultez l'étude complète sur [www.conseil-national-securite-routiere.fr](http://www.conseil-national-securite-routiere.fr)

[securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 13 Septembre 2018  
Procès-Verbal n° 04

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Secrétaire** : Mr ROUGER Alain

**Membres Présents** : MM. GAUVIN Francis . PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky

**Excusés** : MM. BANCHEREAU Gabriel - DESLIAS Jean-François - GODET Jean-Marie - HILLAIRET Patrick - GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter du lendemain de la notification.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 03 du 4 Septembre 2018 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### RESERVE

**Match n° 51124.1 Gourgé Lageon 1 È Port de Parthenay 2 en Séniors Départemental 5 poule E**

Arbitre bénévole : M AMILIEEN Stéphane

Réserve du club de Parthenay Portugais

Je soussigné GRELLIER Sylvain, capitaine de l'ASCPPG formule des réserves sur la qualification des joueurs au club de Gourgé Lageon 2, dont la date d'enregistrement des licences ne permet pas de respecter le délai de qualification fixé à 4 jours francs après la date d'enregistrement de la licence

La Commission déclare les réserves régulièrement confirmées, recevables en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'un joueur de Gourgé Lageon : DESCHAMPS Julien licence n° 1109300270 présentait une licence enregistrée le 06/09/2018.

Le joueur cité ci-dessus ne respectait pas les 4 jours francs de délai permettant de prendre part à la rencontre citée en référence (Article 89 des R.G. de la F.F.F).

**Par conséquent, donne match perdu par pénalité à l'équipe de Gourgé Lageon (1) avec 0 but et le retrait de 1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Parthenay Portugais (2) avec 4 buts et 3 Points (conserve ses buts acquis sur le terrain).**

Les droits de confirmation, soit 37", seront portés au débit du club de Gourgé Lageon.

### DECLARATIONS MATCHS AMICAUX

Pays Mellois :

Le mardi 11 septembre 2018 contre Vouillé



Clussais la Pommeraie :

Le mercredi 12 septembre 2018 contre l'ASPM/FCB4

### **FORFAIT (Amende de 30 € pour 1<sup>er</sup> forfait)**

Journée du 9 Septembre 2018

Du club Mougou ET.S 2 en 5<sup>ème</sup> division poule H

Journée du 13 Septembre 2018

Du club de Thenezay Futsal Club en championnat Futsal 1<sup>ère</sup> division

### **REPORT DE MATCHS**

Week-end du 8 et 9 Septembre 2018

- Match n° 50863.1 Aubinrorthais 3 . Combranssière 3 en Départemental 5 poule A est reporté à une date ultérieure
- Match n° 51060.1 Buslaur 3 . chanteloup Chapelle 3 en Départemental 5 poule D est reporté à une date ultérieure
- Match n° 51061.1 Fenioux 2 . Gati Foot 3 en Départemental 5 poule D est reporté au samedi 29 septembre 2018 à 20 h sur le stade de Fenioux
- Match n° 51125.1 Assais 2 . Fomperron Vasles 2 en Départemental 5 poule E est reporté le samedi 15 Septembre 2018 à 18 heures sur le terrain d'Assais
- Match n° 51192.1 Arçais 1 . Niort Souché 2 en Départemental 5 poule F est reporté à une date ultérieure
- Match n° 51058.1 Gatifoot 4 . Moncutant 4 en Départemental 5 Poule G est reporté au dimanche 30 septembre 2018 à 15 h sur le stade de Vernoux en G
- Match n° 51322.1 Fors 2 . Frontenay St Symphorien 3 en Départemental 5 pour H est reporté au samedi 15 septembre 2018 à 18 h sur le terrain de Fors
- Match n° 51324.1 AS du Pays Mellois 4 . Lambon 2 en Départemental 5 poule H est reporté à une date ultérieure
- Match n° 51321.1 Niort Clou Bouchet 2 . Périgné 2 en Départemental 5 poule H est reporté à une date ultérieure

### **MODIFICATIONS**

#### **WEEK-END DU 15 ET 16 SEPTEMBRE 2018**

- Le match n° 52318.1 Limalonges . Sauzéen en Coupe des Deux-Sèvres se déroulera le dimanche 16 Septembre 2018 **sur le stade de Limalonges**
- Le match n° 52321.1 FC Paludéen . Arçais en Coupe des Deux-Sèvres est inversé et se déroulera à Arçais le dimanche 16 septembre 2018 à 15 heures
- Match n° 52317.1 Amailloux (1) . Courlay (2) en coupe des Deux-Sèvres Tour 1 du 16/09/2018  
Demande du club d'Amailloux pour avancer la rencontre au Samedi 15 Septembre 2018 à 20h00.  
**Refus du club de Courlay** . Par conséquent la rencontre reste fixée comme prévu au calendrier officiel, soit le dimanche 16 Sept. 2018 à 15h00 Stade Municipal d'Amailloux.

#### **Quelques dates en Septembre :**

Week-end des 15/16 Septembre 2018 : Tour 3 pour la Coupe de France et second tour pour la L.F.N.A. Ainsi que le 1<sup>er</sup> tour pour la coupe des Deux-Sèvres.

Week-end des 22/23 Septembre 2018 : Championnat - journée n° 2

Week-end des 29/30 Septembre 2018 : Tour 4 pour la Coupe de France et 3<sup>ème</sup> tour pour la L.F.N.A. Ainsi que le second tour pour la coupe des Deux-Sèvres et le 1<sup>er</sup> tour de la coupe Saboureau. Egalement le 1<sup>er</sup> tour pour le Challenge 79.



PARAGRAPHE AMENDES

Applicable à compter du Week-end des 06/07/Oct. 2018

**1/ Licences manquantes : Amende 6,00 Ö**

**2/ Feuille Match ou FMI et feuille de Recette en retard : Amende 25 Euros.**

**3/ Demande tardive modification Calendrier : Amende 26 Euros.**

4/ Résultats non saisi : Amende 14 Euros

**Le Secrétaire  
Alain ROUGER**

**Le Président  
Gilles BAUDOIN**





# COMMISSION DES JEUNES

## Réunion du 03 Septembre 2018 Procès-Verbal n° 2

**Présents :** MM. BODIN - GRIMPRET . RAMBAUD . LAROCHE . ROUGER . DENIAU . PICAULT . DUCAROIS . BOHY - - POIRAUT (Responsable administratif jeunes).

**Excusés :** MM. MAGNAN . PARNAUDEAU . LAVILLE . HAYE - PINTAULT . GODET.

\*\*\*\*\*

### COMPETITIONS U13

- La commission procède à la mise en place des différentes poules des championnats.

➤ **D1 :** Les 4 premiers de la poule unique accèdent au criterium régional U13.

➤ **D2 :** 4 poules de 8 équipes sont composées conformément au règlement qui stipule qu'une dérogation peut être accordée en ce qui concerne la participation d'une seconde équipe par club lorsque le nombre des engagements ne permet pas la constitution de poules complètes. Le premier de chaque poule ainsi que les deux meilleurs seconds accèdent au championnat de D1 (phase 2).

**N.B.** une seule équipe par club peut accéder en division 1.

En ce qui concerne les accessions des équipes évoluant en D3 et D4, une information sera transmise ultérieurement en fonction de éventuels forfaits ou nouveaux engagements.

Elle constitue les plateaux du festival U13 Les équipes sont réparties en deux groupes (A pour les D1 et D2), (B pour les D3 et D4).

**GROUPE A :** le vainqueur de chaque plateau se qualifie à la fois pour la finale départementale du festival et le premier tour de la coupe de la Angélique, Les autres équipes rejoignent la coupe départementale.

**GROUPE B :** le vainqueur de chaque plateau sera reversé en coupe départementale, les autres équipes disputeront le challenge Départemental.

### CRITERIUM U12

➤ La commission enregistre l'engagement de 22 équipes. 2 poules de 6 équipes (nord) et 2 poules de 5 équipes (sud) sont constituées. Le Criterium se déroulera en formule championnat par match unique sur 5 journées.

Les 4 premiers de chaque poule seront qualifiés pour disputer les championnats U13 division 1 (phase 1) de la saison 2019/2020.

### ANIMATIONS U11

➤ Les plateaux de la rentrée du foot (samedi 15 Septembre) se dérouleront le matin.

➤ La première phase des animations U11 (formule plateau) se déroulera sur 4 journées en trois niveaux. Il sera possible d'engager de nouvelles équipes en phase 2 et 3.

### U15 FOOT A 7

Comme convenu la commission proposera des rencontres ou plateaux sans classement lors de la première phase. Il est possible d'engager une équipe en cours de saison.

**L'animateur de la commission**  
DANY BODIN

**le secrétaire de séance**  
JEAN-PAUL DENIAU



# STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 21 Août 2018  
Procès-Verbal n° 01

**Président** : Mr SENARD Claude

**Secrétaire** : Mr Jacques OUVRARD

**Membres présents** : MM BERTAUD Jean Luc, GABORIT Joël, David GUILLON, LACROIX Nicolas.

**Membre excusé** : Mr DEVANNE Yannick

\*\*\*\*\*

## ETUDE DES DOSSIERS MUTATIONS ARBITRES

### RECTIFICATIF

Dossier concernant **Mr AYRAULT Yvan É Licence N° 1199240309 (SEVREMONT : 85)**

Demande de mutation en faveur du club de l'É.S. St AMAND sur SEVRE.

Après étude des pièces du dossier, aucun motif au titre de l'article 33 ne pouvant être retenu, la Commission **refuse sa mutation et classe Mr AYRAULT Yvan indépendant pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020.**

Mr AYRAULT Yvan pourra être licencié au club de l'É.S. ST AMAND SUR SEVRE sans le couvrir au titre du statut.

Le club de SEVREMONT (85) ne peut pas bénéficier de l'article 35.

Le Président  
Claude SENARD

Le secrétaire  
Jacques OUVRARD





## NOS PARTENAIRES



LIGUE DE FOOTBALL  
NOUVELLE-AQUITAINE



la Nouvelle  
République



LE COURRIER  
DE L'OUEST



Collines  
la radio





## AVIS AUX CLUBS

### CDOS

Le CDOS/CROS Poitou-Charentes organise dans le cadre de ses missions de formation auprès des bénévoles, une formation :

**La comptabilité d'une association**  
**Jeudi 11 octobre 2018 à [Niort](#)**

**Financement, suivi de la trésorerie et analyse financière :**  
**vendredi 12 octobre 2018 à [Niort](#)**

**Description :** Les associations sportives sont de plus en plus soumises à des contraintes de gestion (pilotage d'activités, demandes de financement, etc.). La gestion comptable et financière est donc primordiale pour le bon développement d'un club ou comité sportif.

**Objectif général :**

- **Jeudi 11 octobre :** Maîtriser les fondamentaux de la comptabilité dans une association.
- **Vendredi 12 octobre :** Maîtriser les fondamentaux de financement, de suivi de trésorerie et d'analyse financière pour mon association.
- 

**Objectifs pédagogiques :**

- **Jeudi 11 octobre :**
  - Comprendre les différences entre comptabilité en partie simple et partie double
  - Comprendre les documents comptables (bilan / compte de résultat / etc.)
  - Comprendre les mécanismes d'écritures comptables
- **Vendredi 12 octobre :**
  - Identifier les différentes sources de financement
  - Construire un prévisionnel et gérer sa trésorerie
  - Lire un bilan et comprendre les fondamentaux de l'analyse financière



## Programme :

### **Jeudi 11 octobre :**

- Les différentes comptabilités (partie simple et partie double)
- Les logiciels comptables
- Présentation d'un bilan et d'un compte de résultat d'association
- Les charges et les produits, le plan comptable associatif
- Les principales écritures : achats, ventes, investissements, banque, caisse
- Les écritures spécifiques aux associations : subventions, adhésions, bénévolat
- 

### **Vendredi 12 octobre :**

- Les sources de financement
- Emprunts et crédit-bail
- Prévisionnel et suivi de trésorerie
- Les 5 crises de trésorerie et remèdes associés
- Le bilan, le respect des équilibres financiers et les principaux ratios
- Le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement

**Public :** Dirigeants bénévoles, salariés, responsables administratifs et éducateurs sportifs.

**Informations pratiques :** 1 journée, 8 heures - 160 h (entièrement pris en charge) - 15 places

**Contact :** Delpeuch Emmanuelle : [manue.delpeuch@franceolympique.com](mailto:manue.delpeuch@franceolympique.com)

## Inscriptions :

**Jeudi 11 octobre :** <http://formation-dirigeant-sportif.fr/par-territoires-fp/deux-sevres-fp/event/596-la-comptabilite-dune-association-2018-79>

**Vendredi 12 octobre :** <http://formation-dirigeant-sportif.fr/par-territoires-fp/deux-sevres-fp/event/598-financement-suivi-de-la-tresorerie-et-analyse-financiere-208-79>

Ces formations sont entièrement prises en charge financièrement :

- Pour les bénévoles et dirigeants d'associations non employeurs, par le CNDS et la région Poitou-Charentes
- Pour les salariés et dirigeants d'associations employeurs, par Uniformation
- Possibilité également de mobiliser son droit au CPF pour financer sa participation à ces formations (sous réserve de l'accord de son employeur)

Cordialement,

\*\*\*\*\*



Le CDOS/CROS Poitou-Charentes organise dans le cadre de ses missions de formation auprès des bénévoles, une formation :

# Prévention Secours Civique de Niveau 1

## Jeudi 18 Octobre 2018 - A NIORT

### Contexte

Savoir réagir en cas d'accident peut permettre de sauver des vies. Cette formation vous est proposée pour permettre aux acteurs de l'association sportive de réagir de manière efficace en cas d'accident.

### Objectif général

Savoir réagir en cas d'accident, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.

### Objectifs pédagogiques

- Organiser une protection pour éviter le sur-accident
- Etablir un premier bilan de l'état de la victime et de ses fonctions vitales
- Transmettre une alerte aux services de secours
- Eviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés

### Programme

- La protection
- L'alerte
- Les gestes d'urgence

### Public

Bénévoles et salariés d'associations sportives

### Informations pratique

- 1 journée, 7 heures
- 120 € (voir conditions de financement) <http://formation-dirigeant-sportif.fr/formations-pro>
- 10 places

**Inscription en ligne :** <http://formation-dirigeant-sportif.fr/par-territoires-fp/deux-sevres-fp/event/614-prevention-secours-civique-de-niveau-2018-79-03>

**Lieu :** 79000 Niort

Cordialement,